

DOSSIER réalisé par La JPA avec le soutien financier de M. Juanico, député de la Loire

PARTIR QUAND MÊME

LE DÉPART EN COLOS

Ne pas partir en vacances est une exclusion qui concerne aujourd'hui près de trois millions d'enfants et d'adolescents en France. Les défenseurs du droit aux vacances se retroussent les manches pour lever les freins au départ. Ils élaborent des partenariats pour construire des aides sur mesure. Ils travaillent avec les parents pour apaiser les craintes qui les empêchent de laisser partir leur enfant en colo.

Régis Juanico, député de la Loire, les a rejoints, déposant récemment une proposition de loi pour la création d'une aide vacances à l'Assemblée nationale. Une initiative qui pourrait prochainement changer la donne.

LA COLO : ENJEU DE SOCIÉTÉ pages 2-3

LEVER LES FREINS FINANCIERS

Quotient familial et impact des aides, par l'Ovlej pages 4

Étude sur l'évolution du coût du séjour, par la Ligue de l'enseignement page 5

Tour de France des aides au départ de La JPA pages 6/7

Aide au départ en vacances (ADV) : Entretiens avec Régis Juanico et Olivier Dassault, députés page 8

Réactions du ministère de la Jeunesse et des Sports et de l'Unaf page 9

COMPRENDRE ET ACCOMPAGNER LES PARENTS

Entretien avec Stéphane Clerget, pédopsychiatre pages 10/11

Rencontre avec un organisateur de séjour pages 12/13

Parole aux artisans d'une aide sur mesure : premier départ, enfants en situation de handicap, ados des quartiers pages 14/15

APPEL AUX ÉLUS page 16

LA COLO : ENJEU DE SOCIÉTÉ

Par Anne Carayon

LE DROIT AUX VACANCES EST LOIN D'ÊTRE ACQUIS. SES DÉFENSEURS APPLAUDISSENT LE DÉPÔT D'UNE PROPOSITION DE LOI POUR LA CRÉATION D'UNE AIDE AU DÉPART EN VACANCES POUR LES MINEURS. SON ADOPTION SERAIT UNE AVANCÉE MAJEURE DANS LA LUTTE CONTRE UNE EXCLUSION QUI CONCERNE PRÈS DE TROIS MILLIONS D'ENFANTS EN FRANCE. ANALYSE.

« Sans vous, les enfants ne seraient pas seulement privés de vacances, pire que ça, ils n'auraient pas la chance de se découvrir eux-mêmes, de découvrir et comprendre les autres, de s'insérer. » C'est à Nicolas Sarkozy, lors de la visite du centre de vacances de Batz-sur-mer le 24 juillet dernier, que l'on doit d'avoir précisé la double peine subie par les enfants privés de vacances. Exclusion sociale et exclusion éducative, ils sont près de trois millions à ne pas partir en vacances chaque année en France. Et parmi eux, deux millions

ne quittent même leur domicile une seule nuit dans l'année.

Deux jours avant la déclaration du président de la République, le député Régis Juanico avait déposé une proposition de loi pour la mise en place d'une aide au départ. Pour le député de la Loire, « C'est à l'État de s'engager et de rendre effectif le droit aux vacances pour tous par la création d'une aide au départ en vacances pour les enfants et adolescents mineurs (ADV). Cette aide serait ciblée sur les trois millions d'enfants et de jeunes de 4 à 17 ans qui ne partent pas en vacances »¹.

Une mesure spécifique qui viendrait en complément des aides existantes pour permettre aux enfants et aux jeunes de partir en colos.

L'INSERTION SOCIALE EN VACANCES

En plus de permettre à certains enfants de vivre la rupture nécessaire des vacances, l'expérience de la colo contribue dès l'enfance au sentiment d'appartenance à une société. « Contribuer à forger le lien social, transmettre les valeurs de citoyenneté, créer les conditions du brassage des jeunes français », ces objectifs

que Nicolas Sarkozy attribue au service civique en projet², sont autant de qualités qu'il est possible de conférer aujourd'hui aux vacances collectives. Reconnaître et

VILLEJUIF VIE, VACANCES

Villejuif compte 50 000 habitants dont 6000 jeunes. Objectif de la municipalité : inventer de nouvelles démarches éducatives et sociales pour que tout enfant ou jeune soit pleinement citoyen de la ville. L'accès aux vacances collectives des jeunes est donc un axe fort du Projet éducatif local (PEL) de cette commune du Val de Marne. Une priorité qui permet à 300 enfants de partir chaque année en séjours de vacances. « Nous aimerions faire partir plus de jeunes », déplore Dominique Girard. Pour y parvenir, le maire adjoint en charge de la jeunesse a fait appel au comité départemental de La Jeunesse au plein air. « Le souci financier n'est pas le seul frein au départ », ajoute l'élu, qui compte sur le soutien de l'association pour toucher notamment les publics les plus en difficultés.

« On a besoin de bien expliquer l'intérêt et de retravailler l'image des vacances collectives. » La réticence des parents vient aussi de « la méconnaissance de l'intérêt d'un séjour ou des situations de ruptures familiales. Faire partir son enfant en séjour de vacances n'est pas spontané. Et le nombre important de familles recomposées complice également la donne », explique Dominique Girard. En plus d'un affichage public et de l'édition d'un catalogue de séjours, des acteurs des équipements sociaux de proximité travaillent aussi sur l'accompagnement des familles et des jeunes dans la préparation du séjour. En 2009, 200 bourses individuelles seront versées à des jeunes pour construire leurs propres projets de vacances. Villejuif soutient la mobilité de sa jeunesse. ■

Jean Luc Dubois



© Mat Jacob / Tendances Floue

valoriser le départ des enfants en colos comme expérience favorisant la pratique de la citoyenneté, c'est permettre à des jeunes de s'engager demain dans une mission d'intérêt général. Et de faire avancer le droit aux vacances en France. Reconnu comme fondamental dans la loi de lutte contre les exclusions, ce droit est toutefois loin d'être effectif. Dix ans après le vote de cette loi, qui a mis l'accent sur l'accès aux droits comme moyen pour les personnes de s'insérer dans la société, près de trois millions d'enfants sont encore privés de vacances en France. Et les aides affectées aux familles ont un réel impact sur le taux de départ des enfants³.

PAS DE VACANCES

AU BOUT DU COMPTE

D'autant que face à un pouvoir d'achat en baisse, c'est le

budget vacances que les foyers réduisent. Le contexte économique et la crise actuelle ont déjà un impact important sur le taux de départ en vacances des français. En 2008, 48% d'entre eux déclaraient ne pas être partis en vacances depuis un an. Ils étaient 44% en 2006⁴.

FAIRE PARTIR

SES ENFANTS QUAND MÊME

« À peine un tiers des Français percevant moins de 900 € par mois sont partis en vacances au cours des douze derniers mois, contre 83 % des hauts revenus (supérieurs à 3 100 € par mois) », précise une enquête de juin 2008 sur les vacances des français. Pour 10% d'entre eux les prix des séjours touristiques sont trop élevés⁵.

Or le départ des mineurs est largement conditionné par celui de leurs parents. En

matière d'accès aux voyages et activités périscolaires, les ressources de la famille constituent toujours un facteur discriminant entre les enfants, note l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale (ONPES) dans son rapport 2007-2008. « Être pauvre, c'est ne pas pouvoir se procurer une alimentation saine et équilibrée, ne pas pouvoir faire face aux charges occasionnées par le logement, ne pas pouvoir payer les actes médicaux ou encore envoyer ses enfants en vacances au moins une fois par an », confie les adultes interrogés en 2007 lors d'une enquête Ipsos pour le Secours populaire français. Une discrimination que ressentent également les enfants. Des travaux menés en 2002 en Angleterre⁶ font apparaître que « les enfants qui ne peuvent

L'EUROPE PREND-ELLE DES VACANCES ?

Dans son avis sur *Un tourisme accessible à tous et socialement soutenable*, le Comité économique et social européen estime que « Le tourisme est une activité et un phénomène économique d'importance stratégique pour la réalisation de nombreux objectifs qui sont au cœur même de l'Union européenne, de ses politiques, de sa volonté de construire une Europe meilleure aujourd'hui et pour les générations futures. » Mais le taux de départ en vacances au niveau européen est encore très disparate. D'après l'enquête Statistiques sur les ressources et les conditions de vie au niveau européen en 2004, il varie de 28% en Estonie à 81% en Norvège. ■

A.C.

pas participer aux activités, par manque de ressources financières de la famille, se sentent différents. »

Dans nos sociétés où le départ est devenu la norme, il y a bien un mur entre ceux qui partent et ceux qui ne partent pas. L'ADV devrait lui donner un coup de bélier. ■

(1) Extrait de l'exposé des motifs de la proposition de loi déposée à l'Assemblée nationale le 22 juillet 2008

(2) Extrait de la lettre de mission adressée à Luc Ferry, chargé de la mise en place du service civique

(3) Étude de l'Observatoire des vacances et des loisirs des enfants et des jeunes (Ovlej) – juillet 2007

(4) Enquête du Centre de recherche des conditions de vie (Crédoc)- 2008 : les vacances de français s'ajustent à leur pouvoir d'achat - juin 2008

(5) Enquête Protourisme réalisée en octobre 2008 auprès de 600 opérateurs touristiques et un panel représentatif de 1 083 Français

(6) *Pauvreté, exclusion sociale et vacances : vers l'élaboration d'une politique en Irlande*, Tourism Institute of Technology de Dublin. Travaux publiés en janvier 2008.



Questions à...

JEAN-MICHEL SEROUART, directeur de l'action sociale de la Caf de Lyon.

Pourquoi la CAF de Lyon a-t-elle modifié sa politique d'aide aux vacances en 2004 ?

À titre expérimental, pour les allocataires les moins favorisés, les Bons-Vacances traditionnels ont été abandonnés au profit des Chèques-Vacances de l'ANCV¹. Cela pouvait sembler plus équitable, en laissant aux intéressés une plus grande latitude de choix pour l'organisation de leurs congés. Les chèques ont été distribués à toutes les familles concernées, alors que seule une minorité avait recours aux Bons-Vacances.

En quoi les Chèques vacances ont-ils posé problème ?

D'abord, parce que la somme globale affectée à l'aide aux vacances n'a pas changé. Elle a été divisée par le nombre d'ayants-droit. Et chacun d'eux a reçu 80 € ! C'est très insuffisant pour déclencher le départ d'un enfant. Avant, les familles qui avaient recours aux Bons-Vacances avaient droit à près de 300 €. Ensuite, les Chèques-Vacances avaient de multiples utilisations. Le suivi demandé à l'ANCV a révélé que beaucoup ont été consacrés à la restauration rapide plutôt qu'au départ.

Troisièmement, l'idée qu'ils pourraient servir à une unique sortie en famille est contestable. Peut-on, par exemple, comparer une journée dans un parc d'attraction à une semaine passée en famille dans un village vacances ?

Enfin, ces chèques reviennent chers. 2% pour leur gestion. Pour une CAF de la taille de celle de Lyon, c'est trop.

Les Bons-Vacances sont une bonne solution aujourd'hui ?

Si toutes les familles qui y ont droit les demandaient, les CAF ne suivraient pas financièrement.

Les Bons-Vacances offrent une aide modulée en fonction des revenus. Mais il faudrait qu'elle soit plus élevée pour être incitative. Or les crédits disponibles n'augmentent pas. En 2007, pour la première fois, le nombre de Bons-Vacances demandés par les familles a diminué, signe avant-coureur de récession. La prochaine Convention d'objectifs et de gestion de la Cnaf², qui décidera du budget des CAF pour quatre ans, n'est pas encore sortie. Sans attendre, la CAF de Lyon va étudier, avec tous ses partenaires, les évolutions souhaitables pour l'aide au départ en vacances.

Quant au Chèque-Vacance, il faudrait qu'il se transforme. Un chèque à usage réservé aux séjours collectifs serait intéressant. ■

Propos recueillis par Albert Sousbie

(1) Agence nationale pour les Chèques-Vacances
(2) Caisse nationale des allocations familiales

QUOTIENT FAMILIAL ET IMPACT DES AIDES

Par Isabelle Monforte, Observatoire des vacances et des loisirs des enfants et des jeunes

L'OVLEJ A TRAITÉ LES DONNÉES DE LA DERNIÈRE ENQUÊTE DE L'INSEE SUR LES VACANCES DES FRANÇAIS¹ POUR ANALYSER L'IMPACT DES AIDES FINANCIÈRES SUR LE DÉPART DES 5-19 ANS. DÉCRYPTAGE.

Après le départ des parents, **A** bénéficier d'une aide constitue le second facteur déterminant l'accès aux vacances des 5-19 ans. C'est ce que montre la première phase d'analyse menée par l'Observatoire des Vacances et des Loisirs des enfants et des jeunes (Ovlej). Au vu de ce résultat, l'Ovlej s'est attaché à étudier plus précisément l'impact des aides selon la situation de la famille, et plus particulièrement selon son quotient familial². Celui-ci est en effet le critère le plus fréquemment utilisé par l'ensemble des acteurs pour attribuer une aide ou en déterminer le montant. L'analyse s'est centrée sur l'intervention des CAF et celle des Comités d'entreprise (CE)³. Elles concernent respectivement 4,8% et 14,6% des 5-19 ans. Ces aides sont les deux pivots principaux de l'aide au départ.

UN COUP DE POUCE FINANCIER ESSENTIEL

En dessous d'un quotient familial de 426 €, l'aide provient en majorité des CAF et concerne seulement 11 à 12% des 5-19 ans. Elle apparaît essentielle mais insuffisante. En effet, le taux de départ de ces enfants mineurs reste très inférieur à celui de l'ensemble de la population du même âge (de 57% à 53% selon la tranche de quotient familial concernées). Sans aide, seuls 50 et 47% d'entre eux partent en vacances.



© Isabelle Maradan - La JPA

▲ Partir en vacances : un besoin essentiel et parfois inaccessible sans aide.

Pour un niveau de quotient familial supérieur (entre 426 et 500 €), les aides des CAF interviennent pour 11% des mineurs de 5-19 ans et celles des CE pour 11% également. Au total, ce sont 22% des enfants et jeunes situés dans cette catégorie qui bénéficient d'une aide. Et elle a un impact important : le taux de départ est de 56% sans aide alors qu'il est de 63% en moyenne pour ce niveau de quotient familial. Pour les quotients familiaux compris entre 450 à 639 €, la situation est comparable avec une intervention équivalente des CAF et des CE. Mais l'impact sur le départ des enfants et des jeunes est plus faible : 62%

partent sans aide et 67% en moyenne.

BAISSE DU DÉPART DES FAMILLES À REVENU MÉDIAN

À partir de 562 €, les aides des CAF concernent 3% des 5-19 ans. Les aides du CE, pour les 20% qui y ont accès, compensent la réduction de l'intervention des CAF. Pour les autres, l'accès aux vacances s'est détérioré. Cette tranche de quotient familial est située au-dessus du seuil d'intervention des CAF. Elle regroupe la moitié des 5-19 ans issus de familles à revenu médian (23 à 27 000 €) et a vu son taux de départ se réduire fortement entre 1999 et 2004.

Entre 685 et 851 €, l'impact des aides sur le départ n'est pas négligeable mais le taux de départ sans aides est équivalent à celui de la population générale (75%). Et, au-dessus d'un quotient familial de 851 €, les aides des comités d'entreprise, qui concernent tout de même 20% des enfants et jeunes, contribuent peu ou pas du tout à favoriser le départ des enfants et des jeunes. Sans aide, 84% à 92% d'entre eux partent déjà en vacances. ■

(1) Ovlej, Les 5-19 ans et les vacances en 2004, types de pratiques et accessibilité, Bulletin n° 17, Octobre 2006.

(2) Ovlej, Les aides au départ dans l'enquête vacances 2004, les 5-19 ans et les vacances (2), Bulletin n° 18, Juillet 2007.

(3) L'enquête Insee n'a pas permis de recueillir des données sur la participation financière des collectivités locales au coût de séjours collectifs.

LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT
 A VOULU SAVOIR CE QU'IL
 EN ÉTAIT DE L'ÉVOLUTION
 DU COÛT D'UNE COLO ENTRE
 1975 ET 2007. SI LA COLO
 COÛTE AUJOURD'HUI PLUS
 CHER À LA FAMILLE, C'EST
 AVANT TOUT À CAUSE DE
 LA BAISSSE SIGNIFICATIVE
 DES AIDES. EXPLICATIONS DE
 L'AUTEUR DE CETTE ÉTUDE.

Étude sur le coût d'une colo

LES AIDES BAISSENT, LES FAMILLES PAIENT DAVANTAGE

Par Jacques Chauvin, Ligue de l'enseignement

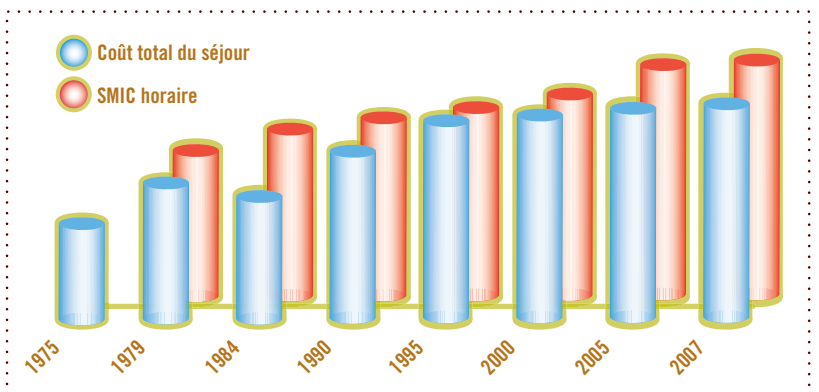
Il est d'usage d'entendre dire que les tarifs de colonies de vacances ont beaucoup augmenté ces trente dernières années. Et que cette augmentation très importante explique en partie pourquoi ces séjours sont devenus inaccessibles. Nous nous sommes livrés à une étude comparative de l'évolution des tarifs pour un séjour entre 1975 et 2007. Cette étude a porté sur un séjour de vacances proposé à St Raphaël, dans le département du Var, séjour organisé par l'Ufoval de Haute-Savoie. Bien évidemment, nous avons choisi de comparer des paramètres identiques : lieu, activités, durée.

TENIR COMPTE DE L'ÉVOLUTION DU POUVOIR D'ACHAT
 La comparaison effectuée ne l'a pas été en fonction du tarif, mais en comparaison avec l'évolution du pouvoir d'achat. L'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee) propose des indi-

cateurs intéressants en la matière. Afin de prendre en compte des facteurs complémentaires, comme le passage du Franc à l'Euro au 1^{er} janvier 2002, l'Insee propose de travailler plutôt au niveau du pouvoir d'achat qu'au niveau des simples évolutions de tarifs. Nous avons donc appliqué les coefficients proposés par l'Insee. Puis nous avons voulu comparer les augmentations de tarifs aux évolutions du Smic¹, paramètre fiable et connu, permettant de voir concrètement si le prix des colonies de vacances a augmenté beaucoup plus vite que celui des revenus des ménages, en prenant comme base de comparaison celle du Smic.

LE COÛT À LA CHARGE DE LA FAMILLE AUGMENTE

Les résultats montrent qu'en termes de pouvoir d'achat, un



▲ Comparaison de l'évolution du coût total du séjour et de l'évolution du SMIC Horaire entre 1979 et 2007.

séjour de vacances coûte deux fois plus cher en 2007 qu'en 1975. Mais dans le même temps, si l'on compare avec l'évolution du Smic, ce même séjour ne présente pas une charge plus importante au cours des ans. En effet, à part en 2004, en termes de pouvoir d'achat, le Smic a augmenté de manière plus importante que le prix des séjours. Dans ces conditions, si le prix des séjours paraît présenter une

charge plus importante pour les familles, l'explication ne se trouve pas dans le coût total du séjour mais dans le coût restant à la charge des familles. Autrement dit, ce sont sans doute les aides dont pouvaient bénéficier les familles qui ont baissé de manière importante. Il faudrait pouvoir mener une enquête approfondie sur cette question, mais les moyens nécessaires à sa mise en œuvre la rendent difficilement réalisable. Il faudrait en effet pouvoir analyser précisément l'évolution des aides des comités d'entreprise, des Caisses d'allocations familiales, des communes, etc.

L'étude de l'Observatoire des vacances et des loisirs des enfants et des jeunes (Ovlej) sur le départ en vacances des 5-19 ans corrobore ce point de vue. Les familles déclarent que les aides dont elles peuvent bénéficier ont diminué de 50% entre 1982 et 2004. ■

(1) Salaire minimum interprofessionnel de croissance

Y AURA-T-IL DU PÉTROLE À NOËL ?

Sur les séjours d'hiver, bon nombre de postes budgétaires doivent faire face à des augmentations fortes. À commencer par le chauffage.

La facture du chauffage des centres de vacances risque d'être salée cet hiver. La forte hausse du prix du pétrole touche aussi de plein fouet les structures d'accueil de vacances.

Cette ascension vertigineuse n'a pas été intégrée dans l'élaboration des budgets prévisionnels. Chez les organisateurs de séjours à la neige, en particulier, l'inquiétude est grande. Mais

José Suarez, responsable adjoint du secteur Enfants/Adolescents de l'UCPA, se veut rassurant : « la prestation sera la même. Pas question pour nous de transférer cette modification de charge sur la durée de ski, le plein temps de l'activité sportive sera assuré et la prestation restera la même ». Les directeurs de centres devront faire preuve d'une grande vigilance pour équilibrer leur budget.

Cette hausse subite s'ajoute aux autres augmentations déjà supportées ces dernières années : aménagements réglementaires des locaux collectifs, coût du matériel de ski et prix des remontées mécaniques sur les grandes stations alpines notamment (avec plus de 50% d'augmentation en cinq ans). La crise pétrolière aura au moins un mérite : contribuer à réveiller les consciences et valoriser l'éducation citoyenne pendant les séjours à la neige. Économiser le chauffage passe par des petits gestes quotidiens. ■

Jean-Yves L'Helgoualc'h

LA JPA AGIT POUR LE DÉPART EN COLO

LA JPA DISTRIBUE DES AIDES AU DÉPART EN SÉJOURS COLLECTIFS SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE, DEPUIS PLUS DE 60 ANS. ELLES SONT ATTRIBUÉES PAR LES COMITÉS DÉPARTEMENTAUX DE LA JPA À PARTIR DE LA CAMPAGNE DE SOLIDARITÉ ET DE CITOYENNETÉ POUR LE DÉPART EN VACANCES DES ENFANTS ET DES JEUNES. CETTE COLLECTE EST ORGANISÉE CHAQUE ANNÉE DANS LES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES.

POUR RENDRE EFFECTIF LE DÉPART EN VACANCES, LA JPA A DÉVELOPPÉ DES PARTENARIATS AVEC L'AGENCE NATIONALE DES CHÈQUES VACANCES (ANCV), OU LOCALEMENT AVEC LES CONSEILS GÉNÉRAUX OU RÉGIONAUX, LES RESTOS DU CŒUR.

Yvelines
(78)

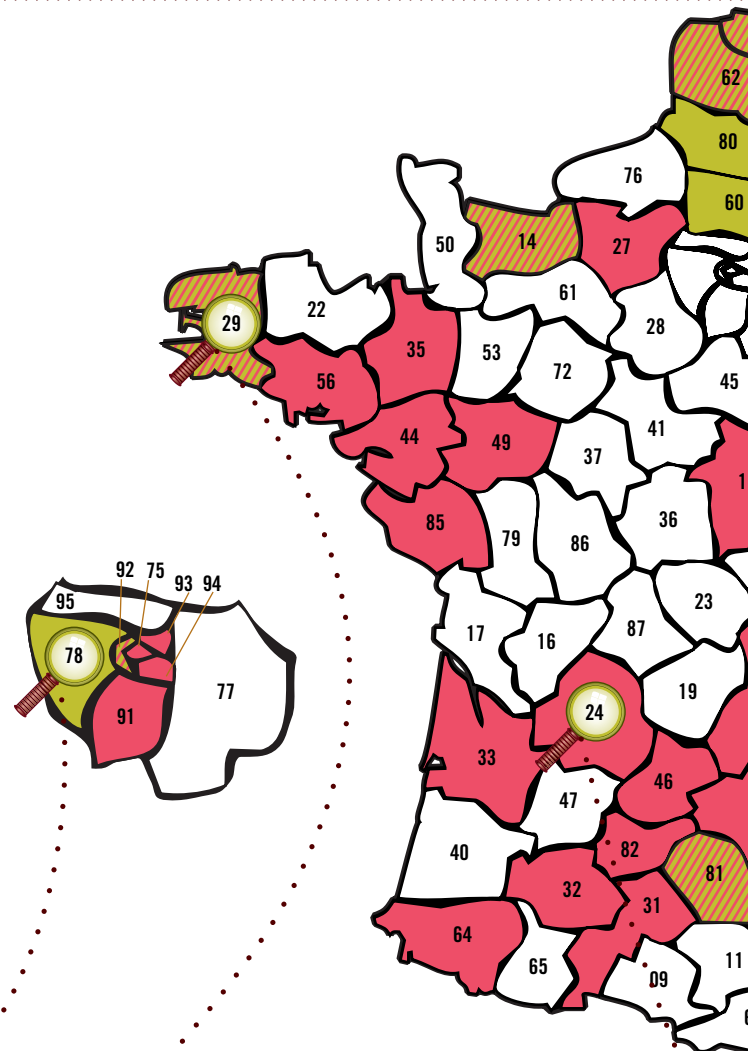
PREMIER DÉPART EN VACANCES !

En 2008, le lancement officiel de l'opération «premier départ en vacances» a eu lieu dans les salons du Conseil général des Yvelines. Cette action, menée par la Jeunesse au plein air des Yvelines pour la deuxième année, est soutenue financièrement par le Conseil général (46 000 €) et la Direction départementale de la Jeunesse et des Sports (3 000 €). Le comité de La JPA des Yvelines a ajouté 10 000 €.

Cette opération a rencontré un vif succès auprès des partenaires du département. La Ligue de l'enseignement, les PEP et l'Aroeven ont permis à 90 jeunes, âgés de 6 à 17 ans, de partir dans différents centres de vacances, pour un coût de 5 € par jour et par enfant.

Le partenariat déjà existant entre la mairie de Mantes-la-Ville, le centre social de Clayes-sous-Bois et le Secours populaire s'est vu renforcé cette année par l'arrivée dans le projet des mairies de La Verrière, du Bois d'Arcy et des Mureaux.

Lors des permanences assurées à l'antenne des Restos du coeur de Trappes, les militants de La JPA ont rencontré les familles pour leur présenter les séjours et désamorcer leurs craintes. Fort du succès remporté par cette opération, toutes les demandes n'ont malheureusement pas pu être satisfaites. ■



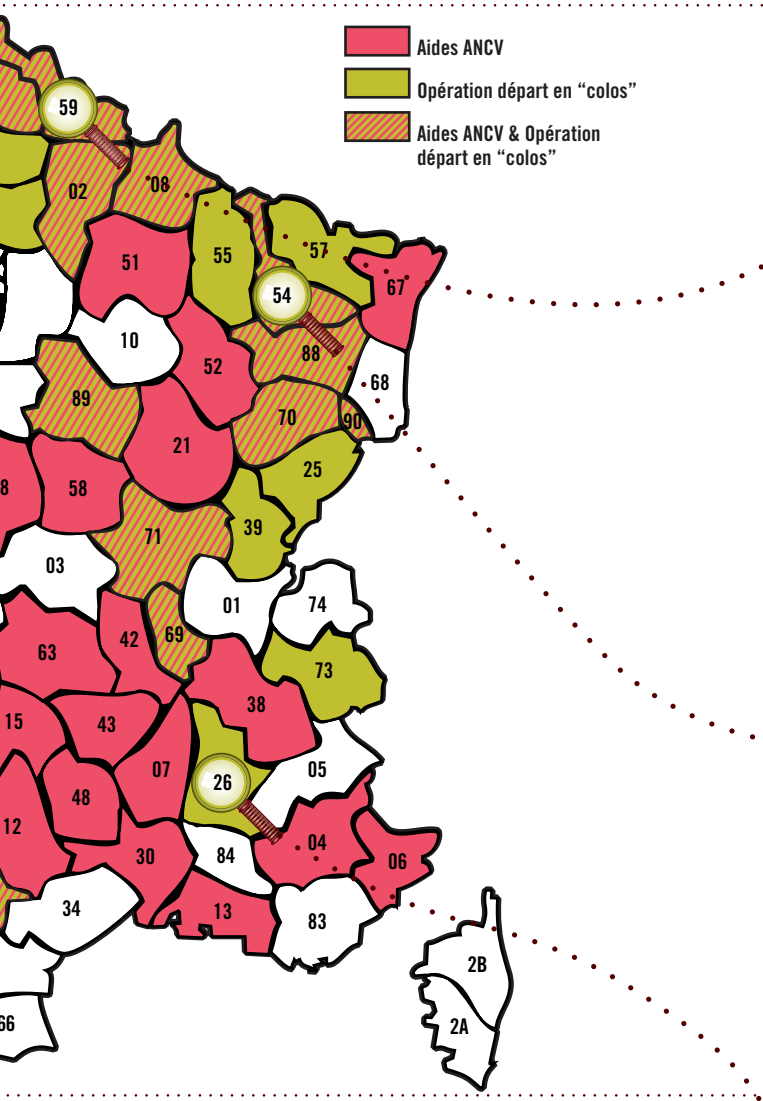
Finistère
(29)

DES PARTENAIRES DE PLUS EN PLUS NOMBREUX

En 2008, 150 enfants ont bénéficié d'aides au premier départ pour un budget total de 25 000 euros. Certains d'entre eux partiront en février 2009. En partenariat avec le Secours populaire et avec le soutien financier des Caisses d'allocation familiales (CAF), de la Direction départementale jeunesse et sports, du Conseil général du Finistère et de la ville de Rennes, le comité départemental de la JPA du Finistère a reconduit cette opération qui avait permis le premier départ de 55 enfants en 2007. 13 000 € de bourses avaient alors été versées.

Les CAF ont décidé de conventionner l'action sur trois années. La ville de Quimper et la Fondation de la Caisse d'Épargne viennent de donner un accord de principe pour s'engager sur ce projet en 2009. Quant aux autres partenaires, ils augmentent de manière significative leur participation financière, attestant ainsi de l'intérêt et de la pertinence de ce projet. Une étude du public accueilli dans ce dispositif en 2007 a par ailleurs montré que 80% des parents ont une activité salariée et que trois enfants sur quatre sont dans une famille monoparentale.

Une mobilisation forte des acteurs, de la communauté éducative et des travailleurs sociaux sur les territoires est indispensable : invités à informer les familles et à communiquer les dossiers, ils sont les



**Nord
[59]**

**PARTENARIAT DURABLE
AVEC LE CONSEIL GÉNÉRAL**

« Les Vacances du Cœur » est une opération initiée et organisée par le comité Nord de la JPA avec, depuis son lancement en 1987, une très importante aide financière du Conseil général du Nord. Pour l'été 2008, 478 000 €, soit une augmentation de 78 000 € par rapport à 2007, ont été alloués à cette action. À cette aide viennent se greffer celles des organisateurs sous forme d'une réduction de leur tarif journalier et les bons ou chèques CAF. Les Restos du cœur financent, sous forme de chèques vacances, le départ des jeunes fréquentant les centres Restos du département. Les familles participent en fonction de leurs revenus.

Ainsi, en juillet et août 2008, 835 enfants, dont 198 adolescents, sont partis en vacances deux ou trois semaines dans les 56 séjours proposés par les huit organisateurs confédérés à La JPA du Nord. ■

**Meurthe
et Moselle
[54]**

**DU PROJET DÉPARTEMENTAL
AU PROJET RÉGIONAL**

C'est Yvon Ottinger¹, qui a eu l'idée de coordonner toutes les aides aux vacances dont pouvaient bénéficier les enfants sur le département : aides de la Caisse d'allocations familiales, du Conseil général, de Jeunesse et Sports et des communes. La volonté de déclencher un premier départ en centre de vacances s'est vite imposée. Expérimenté en 2001, le dispositif « Premier départ » a permis 200 départs dès 2002 pour atteindre 331 en 2007. La volonté de travailler avec le Conseil régional a motivé la structuration de La JPA en Union Régionale. Ainsi l'UR Lorraine a vu le jour au printemps 2008. Et pendant l'été, 530 enfants ont pu bénéficier de ce dispositif en Lorraine. Les perspectives : concerner plus de familles des classes moyennes qui ne bénéficient d'aucune aide et élargir au deuxième départ. ■

(1) Délégué national à La JPA en région Est de la France de 1999 à 2003.

garants de la réussite de ce projet qui progressivement se pérennise. Cette dynamique de réseau permettra d'identifier et de personnaliser les aides complémentaires au départ en vacances. ■

**Dordogne
[24]**

**VACANCES ET HANDICAP,
PARTENARIAT AVEC L'ANCV**

Le partenariat avec l'ANCV a permis au comité de Dordogne de pérenniser le départ en séjours de vacances collectives de jeunes périgourdins en situation de handicap. En 2008, l'aide financière de l'ANCV, d'un montant de 7 440 €, a aidé 22 d'entre eux, dont 12 en séjours « classiques ».

La réussite de cette opération repose sur l'engagement actif des Pupilles de l'enseignement public (PEP) et de La ligue de l'enseignement de Dordogne ainsi que sur un partenariat efficace avec la Caisse d'allocations familiales et la Maison départementale des personnes handicapées.

L'objectif commun est de favoriser au maximum les séjours en intégration. Fort de trois ans de pratique, La JPA 24 tire un bilan très positif de cette action : elle s'installe durablement, elle contribue à changer les regards sur le handicap et elle renforce l'image du comité départemental auprès de la population et des institutionnels du département. ■

**Drome
[26]**

**PARTIR UNE DEUXIÈME FOIS :
C'EST POSSIBLE**

En 2008, le comité de La JPA a mis en place des aides au deuxième départ. Elles ont été financées par les 15 000 € attribués par le Conseil général et 3 000 € par le comité JPA. Ainsi, des bourses de 140 € pour les quotients familiaux situés entre 350 et 650 (20% du coût du séjour) et des bourses de 80 € pour les quotients supérieurs à 650 (12% du coût) ont été distribuées pour le deuxième départ en colos de 135 enfants.

En parallèle et pour la troisième année, le comité JPA a mené l'opération « Premiers départs » avec le Conseil général. Pour les enfants jamais partis, venant de familles de classes moyennes, les coûts des séjours ont été pris en charge à hauteur de 50% par les deux partenaires, les organisateurs et, nouveauté 2008, les aides de deux villes importantes et celles de la Mutualité sociale agricole (MSA). 45 000 € ont été mobilisés. Néanmoins, le nombre de bénéficiaires est passé de 150 en 2007 à 135 en 2008 : l'aide proposée n'est plus suffisante pour les familles touchées par la crise économique. ■



L'ADV BIENTÔT À L'ASSEMBLÉE

Propos recueillis par Anne Carayon

LE 22 JUILLET DERNIER, RÉGIS JUANICO, DÉPUTÉ DE LA LOIRE, A DÉPOSÉ UNE PROPOSITION DE LOI POUR LA CRÉATION D'UNE AIDE AU DÉPART EN VACANCES (ADV) DESTINÉE AUX MINEURS DE 4 À 17 ANS. EXPLICATIONS.

Pourquoi avez-vous déposé une proposition de loi pour la mise en place d'une aide financière pour le départ en vacances des enfants et des jeunes ?

La raison principale du non-départ en vacances est financière. Cet été, d'après une analyse de l'Ifop⁽¹⁾, 42% des français ne sont pas partis. C'est 10 points supplémentaires en trois ans et 20 points concernant le départ des ouvriers. L'enquête du Crédoc⁽²⁾ corrobore ces résultats.

Aujourd'hui, les dispositifs d'aide au départ en vacances existant sont insuffisants, éparpillés et varient d'une commune à l'autre. Par exemple, les aides de l'Agence nationale des chèques vacan-

ces et des comités d'entreprise ne s'adressent qu'à une catégorie des salariés. Quant aux aides des associations et organisations faisant appel à la générosité du public, comme La JPA, elles ne sont pas suffisantes.

C'est à l'État d'instaurer une aide financière, ciblée, versée sous condition de ressources et modulée en fonction du revenu des familles. Cette aide pourrait être tracée sur le départ d'une à deux semaines en séjours collectifs. D'un montant d'environ 200 €, elle viendrait en complément de ce qui existe déjà pour permettre le départ.

Vous privilégiez le départ des enfants et adolescents en colo. Pourquoi ce choix ?

Les droits des enfants et la loi Aubry 1998 contre l'exclusion ne sont pas effectifs aujourd'hui. Ne pas partir en vacances est vécu comme une injustice plus grande par les gamins. Nous avons tous à l'esprit la scène de la rentrée scolaire où les enfants racontent leurs vacances. Aujourd'hui, ils bénéficient de 125 jours de vacances. Rendons utile ce temps de vacances. Partir, s'est se détendre, construire sa citoyenneté. Choisir d'aider au départ des enfants et des adolescents, c'est apporter une réponse pragmatique à cette exclusion.

Cette proposition de loi risque-t-elle de tomber dans les oubliettes ?

Lors de la campagne législative en 2007, je m'étais engagé à déposer une proposition de loi pour aider les enfants et les jeunes à partir en vacances. Je l'ai fait le 22 juillet dernier. C'est volontairement que le texte est concis et ciblé. Le recueil de l'ensemble des signatures du groupe donne à cette proposition de loi plus de force et lui offre la possibilité d'être inscrite à l'ordre du jour de l'Assemblée nationale. Elle devrait être examinée entre le mois de mars et juillet 2009. J'espère qu'elle s'inscrira à cette occasion dans un grand débat public. Son coût serait de 600 000 millions d'euros pour aider les 3 millions d'enfants qui ne partent pas en vacances. Ce dispositif reste relativement modeste. L'enjeu, lui, est de taille. ■

(1) Institut français d'opinion publique.
(2) Centre de recherche pour l'étude et l'observation des conditions de vie.

WEB www.aideadepart.com

UNE NOUVELLE ALLOCATION EN TEMPS DE CRISE ÉCONOMIQUE?

La France est entrée en récession, plus personne ne peut le nier. Le chômage augmente chaque mois et de fait, le budget de l'État s'enfonce de plus en plus dans le déficit. Alors comment financer une Aide pour le départ en vacances et surtout, est-ce vraiment une priorité dans un tel contexte économique et budgétaire?

• **Comment la financer dans la conjoncture actuelle ?**

La conjoncture ne semble pas forcément permettre la création d'une nouvelle aide sociale. Mais le coût évalué de celle-ci, entre 600 et 800 millions d'euros par an,

représente exactement le montant des exonérations des droits de succession votés en 2007 pour le paquet fiscal. Le

Gouvernement a également décidé de réduire le taux de TVA pour l'hôtellerie-restauration de 19,6% à 5,5% et le coût de cette mesure s'élèvera à 3 milliards d'euros ! Sans garanties en termes de baisse des prix, d'embauches ou d'augmentation des salaires... Donc, le choix d'une aide pour le départ en vacances pourrait être une priorité.

• **L'aide au départ en vacances sera un atout pour relancer notre économie.**

Le tourisme représente plus de 6% du PIB en France⁽¹⁾, en 2008, selon les chiffres du ministère du Tourisme. En soutenant cette industrie, le Gouvernement créerait de la richesse. De plus cette aide serait utilisée en France, c'est donc de la consommation

immédiatement utile pour le marché intérieur français. Les retombées économiques seront massives, également en termes d'emploi, dans le secteur du tourisme et à plus forte raison, du tourisme social.

En résumé, l'Aide au départ en vacances représentera 600 à 800 millions d'euros chaque année. Cela aura pour effet immédiat :

- au delà de leur utilité sociale évidente,
- de créer des emplois directement en France,
- de soutenir le tourisme social, qui en a vraiment besoin, et
- de permettre à notre économie de mieux passer le cap de la crise actuelle. ■

données recueillies par Anne Carayon

(1) Source INSEE, direction du Tourisme

CRISE ET VACANCES

La crise économique actuelle pèse indéniablement sur les intentions de départ en vacances. Un sondage¹ réalisé pour France Bleu par IPSOS, fin mars 2009, révèle de manière flagrante ce que nous pouvions tous redouter. À savoir, dans un contexte anxieux, de baisse du pouvoir d'achat, d'augmentation du

chômage et de récession, les vacances seront la variable d'ajustement du budget des ménages.

Outre les 40% de Français qui disent ne jamais partir en vacances d'été, 11% déclarent que s'ils partent habituellement, ce ne sera pas le cas cette année. Ainsi, 51% des Français ne partiront pas en vacances cet été. Ce taux monte jusque 82% pour les ménages les plus modestes.

Le taux de départ en vacances des enfants étant fortement lié à celui des parents, ces déclarations laissent imaginer un été

bien morose pour eux. Déjà en 2004, 25% des 5-19 ans n'étaient pas partis en vacances d'après l'INSEE².

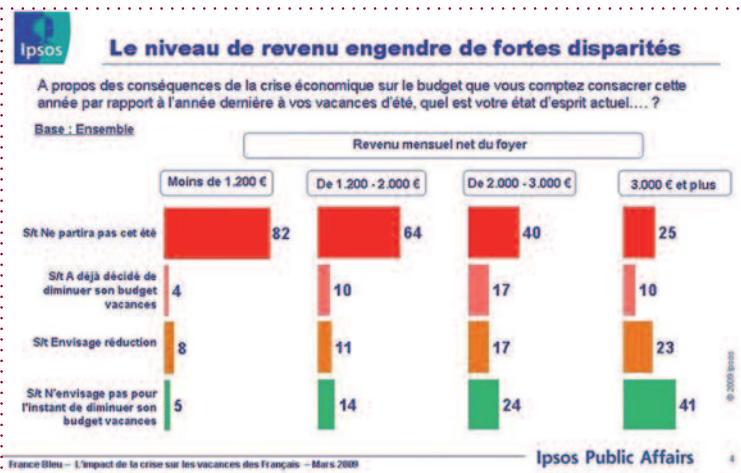
La crise économique et sociale qui touche l'ensemble de la population va encore accentuer les disparités en termes d'accès aux départs en vacances. En effet, les ménages les plus aisés ne pensent pas devoir remettre en question leurs projets de départs en vacances tandis que les classes moyennes vont avoir de plus en plus de mal à partir.

Face à cette situation, le combat mené, par les députés et la plateforme pour le départ en vacances des enfants et des adolescents, pour obtenir cette aide au départ en vacances est encore plus d'actualité.

Cette dernière étude confirme que le non départ est un révélateur de l'aggravation des inégalités sociales en France. Il est urgent de le prendre en compte et d'agir. ■

données recueillies par Anne Carayon

- (1) L'impact de la crise sur les vacances des Français, mars 2009.
(2) Dernières statistiques disponibles sur le taux de non départ en vacances des 5-19 ans.



Questions à...

OLIVIER DASSAULT, député de l'Oise, qui soutient la proposition de loi déposée par Régis Juanico.

Vous soutenez la proposition de loi pour la création de l'aide au départ en vacances des mineurs. Pour quelles raisons ?

Tout enfant, quelque soit son milieu social d'origine, a le droit de partir en vacances.

Depuis l'instauration des congés payés par Léon Blum en 1936 et le passage de deux à cinq semaines octroyées aux employés, les départs en vacances sont devenus, plus qu'un phénomène de société, une norme sociologique.

Cependant, le départ des enfants est conditionné par celui de leurs parents. Si ces derniers ne possèdent que de faibles ressources, ils ne peuvent se permettre de partir, ni d'offrir à leurs enfants quelques jours dans des centres de vacances.

Outre la pratique et la découverte de nouvelles activités ludiques, cette expérience permet aux enfants de rompre avec leurs habitudes et leur milieu. De tels changements apprennent la tolérance, l'ouverture d'esprit et développent les capacités de d'adaptation de l'enfant à un nouvel environnement, éléments essentiels de sa réussite professionnelle future.

Trois millions d'enfants ne partent pas chaque année en France. Pensez-vous qu'il est essentiel que chacun d'entre eux puisse vivre au moins une semaine de vacance en colo ?

En effet, les colonies de vacances sont non seulement un excellent moyen de faire partir les mineurs dont les parents ont de faibles ressources, mais également un merveilleux outil de brassage social et d'apprentissage des valeurs civiques.

Ainsi, le service militaire permettait-il aux jeunes de vivre pendant près d'un an avec des personnes d'origines culturelles et sociales très hétéroclites. Elles étaient cependant encadrées et soumises à des règles communes, faisant office de ciment pour faciliter cohésion sociale et intégration. Le service militaire était également l'occasion d'apprendre l'autonomie. Désormais remplacé par les « trois jours », notre société ne connaît plus ce « rituel » de transition entre l'enfance et l'âge adulte.

À mon sens, les colonies de vacance peuvent être un outil de brassage social et ce, dès le plus jeune âge. Les règles de la vie en société et du respect d'autrui y sont apprises de manière ludique.

Pour toutes ces raisons, je soutiens la proposition de loi pour l'aide au départ en vacances pour les enfants et adolescents mineurs de mon collègue Régis

Juanico, député de la Loire. ■

propos recueillis par Isabelle Maradan



Questions à...

GEORGES NOHARET, qui représente l'Unaf¹ au sein de la plateforme de La JPA.

Pourquoi l'Unaf est-elle favorable à la création d'une allocation pour le départ en vacances des enfants ?

Parce que le départ en vacances est un des objectifs fixés par la loi de 1998 sur les exclusions. C'est un vrai sujet pour les associations familiales, qui connaissent les difficultés des familles dans ce domaine. La durée de leurs vacances baisse. Et cela ne va pas s'arranger. La baisse du pouvoir d'achat est une réalité qui influe sur la possibilité de laisser partir les enfants. Un "starter", une aide financière, est souvent nécessaire.

Partir en vacances est un besoin essentiel ?

Les vacances font partie de la norme sociale. C'est aussi un temps de partage. Avant le départ, parce qu'on en parle. Pendant, parce que l'on vit des choses. Après, lorsque l'on se raconte. Ce temps est important pour la construction de l'individu. L'Unaf est attachée à toutes formes de vacances, qui sont l'occasion de nouvelles relations, de rupture avec le quotidien, de découverte de nouveaux horizons, modes de vie et pratiques. Les vacances en famille sont l'occasion de se retrouver dans un cadre différent. Et les vacances collectives voient naître de nouvelles relations avec des copains.

Vacances familiales et vacances collectives sont donc complémentaires ?

Quand la famille peut partir, les vacances collectives sont complémentaires. Quand elle ne le peut pas, les vacances collectives sont indispensables.

Un enfant grandit par et hors de sa famille. Vivre avec l'autre fait aussi partie de l'éducation. La colo permet de faire l'apprentissage du groupe, du collectif, du vivre-ensemble. Elle permet d'apprendre à connaître et apprécier l'autre. C'est un lieu d'épanouissement et un temps à vivre pour devenir citoyen. Si on regarde dans le rétroviseur, on voit que ce sont toutes les activités de groupe qui ont construit des repères collectifs et des "citoyens debout". Dans les loisirs de la semaine et du week-end, la rupture avec le quotidien est fractionnée. Les enfants ont besoin de vrais temps pour un partage du quotidien dans la durée. Les vacances collectives le permettent. ■

propos recueillis par Isabelle Maradan

(1) Union nationale des associations familiales

« INSCRIRE SON ENFANT EN COLO, CE N'EST PAS S'EN DÉBARRASSER »

PAROLES D'ADOS...

Erell, Julie, Renaud et Baptiste, 16-17 ans, nous livre leurs propos, sans concession, sur la colo.

« La colo, c'est quand même moins de liberté que dans la vie. »

« C'est super contraignant d'avoir toujours un adulte sur le dos. Après les profs, les parents, c'est pénible, je préfère partir une semaine avec mes copines. »

« Les séjours à l'étranger ça me plaît mieux. Au moins il y a la rencontre avec des personnes inconnues et surtout quand il faut parler une autre langue. »

« Les camps avec des jeunes du même âge c'est pas top. C'est les mêmes genres de gens que dans la vie. On s'inscrit en camp cheval et on ne parle que de cheval. Ça fait des vacances monotones. »

« Les relations avec les monos, c'est pas simple. Quand ils sont à peine plus âgés que nous, ça fait bizarre que ce soit eux l'autorité. Ils sont tout le temps stressés alors parfois il n'y a plus de dialogue. Ou alors ils sont trop cools et les parents sont inquiets. »

« En colo, il y a souvent des plus petits et dans ces cas là, on préfère être mono pour les encadrer que de vivre avec eux pendant quinze jours. »

« On est en vacances et on ne peut pas faire ce qu'on veut. Moi, après le lycée, j'aime bien être aussi tranquille. »

« En vacances, on se couche à l'heure qu'on veut, pas à une heure précise. Alors le couvre-feu en colo, ce n'est vraiment pas mon truc. » ■

Propos recueillis par Jean-Yves L'Helgoualc'h

Propos recueillis par Anne-Laure Collomp

PAS SI SIMPLE DE LAISSER SON ENFANT PARTIR EN COLO. STÉPHANE CLERGET, PÉDOPSYCHIATRE, ÉVOQUE LES CRAINTES DES PARENTS ET LES AVANTAGES DE CETTE EXPÉRIENCE DE VIE COLLECTIVE ET DE SÉPARATION. ENTRETIEN.

Se séparer de ses parents pour partir en colo, c'est éducatif ?

La séparation permet d'abord aux parents de vivre des choses pour eux, de souffler ou de mener des activités entre adultes. Si on part du principe que tout ce qui est bon pour le parent est bon pour l'enfant, alors, c'est tout bénéfique... Du côté de l'enfant, la colo, c'est le lieu de l'apprentissage des relations sociales. Beaucoup plus qu'à l'école d'ailleurs, car l'enfant n'est pas identifié comme bon ou mauvais élève. Il peut créer ses relations tout seul. Il est lui-même, plus qu'il ne l'est en classe. La colo, c'est un remède contre la mauvaise estime de soi.

C'est aussi la possibilité de constater qu'il existe une variété de modalités éducatives.

Ce qui est important, surtout si l'enfant vit d e u x

types d'éducation différents dans son quotidien : celui de la mère et celui du père. Avoir accès à une troisième voix possible peut mettre en évidence les éléments communs à ces différents types d'éducation.

Prendre conscience que les règles varient en fonction des facteurs temps et lieux est important. Cela permet à l'enfant de relativiser ce qu'il vit chez lui, voire même de l'apprécier davantage.

Mais les parents séparés, qui se partagent le temps de vacances de leur enfant, ne sont-ils pas moins enclins à inscrire leur enfant sur un séjour ?

Effectivement, lorsque les parents sont séparés, il y a un autre paramètre qui rentre en compte pour passer le cap d'une inscription. C'est le temps passé avec l'enfant. S'il est déjà réduit, ce n'est pas simple de le raccourcir encore. Dans ce cas, l'entourage, et notamment l'autre parent, peut même jouer un rôle négatif, en culpabilisant l'autre d'un "Tu ne vas quand même pas l'inscrire en colo, alors qu'il devrait passer du temps avec toi". Pourtant, inscrire son enfant en colo, ce n'est pas se débarrasser de lui !

En général, un parent qui envisage le départ en colo pour son enfant s'interroge beaucoup.

Est-ce que je ne vais pas trop lui manquer ? Vais-je pouvoir vivre sans lui ? Dans quel état d'esprit sera-t-il lorsqu'il reviendra ? N'aura-t-il pas trop changé ? Trop évolué ?

Les parents auraient donc peur que la colo ne vienne métamorphoser leur enfant ?

Si les parents choisissent avec beaucoup d'attention les colos dans lesquelles ils inscrivent leur enfant, c'est aussi pour répondre à cette crainte de changement. Ils souhaitent connaître les valeurs qui y seront véhiculées et désirent y retrouver les leurs. Cette précaution est ambiguë. Elle révèle à la fois le désir de continuité dans l'éducation et le manque de confiance dans leur propre transmission. Manque de confiance, parce qu'ils pensent qu'un séjour pourrait avoir une mauvaise influence sur leur enfant.

Quelles sont les principales craintes évoquées par les parents à l'égard des colos ?

La première crainte est celle de l'agression. La médiatisation des cas de pédophilie y est pour beaucoup. Pour certains parents, c'est l'inverse. Ils s'opposent au départ parce qu'ils redoutent que la colo ne révèle la maltraitance que subit que leur enfant, par exemple.





© Mat Jacob/Tendance Floue

libre expression d'un papa rassuré... ou presque

J'AI APPRIS À ME SÉPARER DE MA FILLE !

Quand j'ai su que ma fille de 10 ans allait partir trois semaines, très exactement 19 jours et donc 18 nuits, en classe de découvertes, les questions ont fusé. Comment va-t-elle faire pour manger correctement (elle qui est si difficile...) ? Pourra-t-elle s'endormir le soir sans que nous, ses parents, ne lui chantions quelques berceuses ? Saura-t-elle s'habiller comme il faut ? Et surtout, la question principale et inavouée : comment allons-nous faire, sa maman et moi, pour vivre 19 jours loin d'elle ? Heureusement les courriers et les mails de la maîtresse ont été un lien précieux entre notre fille et nous. Quand elle est revenue de son séjour, elle nous a immédiate-



© DR

ment lancé que c'était "trop bien" et que c'était passé "trop vite". Cela m'a bien évidemment rassuré et fait plaisir. Question de point de vue. Je ne lui ai pas dit à quel point cette "épreuve" m'avait paru aussi longue qu'un quinquennat présidentiel. Aujourd'hui cela reste un magnifique souvenir pour elle et, du coup, pour nous aussi. Elle a appris à vivre un peu sans ses parents (et nous sans elle !). D'ailleurs elle va bientôt partir pour la première fois en colo avec ses copines, poussée par... son père. Et oui, finalement, tout arrive. Tout arrive à tel point que la maîtresse de mon fils vient de nous annoncer qu'il partait 5 jours en classe de découvertes. La tuile ! Il est trop petit, non ? ■

**Tristan, papa d'Anouchka,
12 ans et Roman, 5 ans.**

▲ La séparation, une expérience à vivre, pour grandir

Parfois, c'est juste un mauvais souvenir personnel un peu flou qui les empêche d'inscrire leur enfant. Même si les parents savent que les contenus et les modalités des séjours de vacances ont évolué, des raisons inconscientes peuvent freiner les inscriptions. S'ils ont des

relations négatives avec l'école, c'est-à-dire le collectif, il est peu probable que l'enfant parte en colo. Ils peuvent aussi tout simplement appréhender une mauvaise intégration, des pipis au lit...

Le collectif est-il davantage ressenti comme une contrainte qu'auparavant ?

Aujourd'hui, le collectif a une

place de plus en plus réduite dans l'éducation. Un net changement a eu lieu dans les années 1980 avec l'arrivée de l'individualisme dû, entre autres, à la réduction du nombre d'enfants par famille, à l'augmentation du nombre de couples séparés et à la baisse de l'offre collective sur les temps non scolaires. En parallèle, en psychologie de l'enfant, on a fait de plus en plus attention à l'individu. Les réseaux parentaux sont également différents. Avant, il y avait une réelle prise en charge collective des enfants. Ce n'est plus le cas sauf peut-être en colo où c'est bien plusieurs adultes qui s'occupent d'un groupe d'enfants. Souvent les parents craignent que leur enfant ne soit perdu dans la masse. Or, cela peut être un soulagement pour un enfant. Le groupe peut être moteur. Il peut permettre à l'enfant de réaliser des choses qu'il ne ferait pas tout seul.

De nos jours, on voit le collectif comme une masse liquide dans laquelle on se noie et non comme une masse solide sur laquelle on peut s'appuyer. ■



QUESTION À... AXEL OTHELET, SOCIOLOGUE¹

Les parents perçoivent-ils encore l'intérêt des colos pour leur enfant ?

Comme l'a rappelé récemment l'Observatoire des vacances et des loisirs des enfants et des jeunes, les trois-quarts des parents ont une vision positive des colos. S'il y a une réticence de leur part, elle se place davantage sur le terrain du respect du « soi » de l'enfant. Les parents ne contestent ni le cadre des colos, souvent les enfants ont un contact privilégié avec la nature, ni les activités qui sont proposées, ni l'apprentissage de l'autonomie qui s'y fait. Ils ne les trouvent pas même pas « ringardes ». De plus, les organisateurs de séjours ont su s'adapter et répondre aux demandes des parents. Ils proposent, par exemple, des activités plus diversifiées et davantage tournées vers les nouvelles technologies. Et la colo reste encore un endroit privilégié pour apprendre à vivre les uns avec les autres. ■

Propos recueillis par Anne-Laure Collomp

(1) Axel Othelet est aussi formateur BAFA et membre du comité directeur des Francas.



Retrouvez l'interview intégrale d'Axel Othelet sur www.jpa.asso.fr
Rubrique Ressources/ Les "plus" de Loisirs Éducation

LES CRAINTES DES PARENTS DONT L'ENFANT PART EN COLO, FLORENT TANI, RESPONSABLE ADJOINT DU SERVICE VACANCES DE LA FAL¹ DE LOIRE-ATLANTIQUE, QUI FAIT PARTIR 2 000 ENFANTS CHAQUE ANNÉE, LES CONNAÎT BIEN. ET LES PREND EN COMPTE. ENTRETIEN.

PARENTS RASSURÉS, SÉJOUR RÉUSSI

Propos recueillis par Jean-Yves L'Helgoualc'h

Les exigences des parents que vous rencontrez par rapport à la colo ont-elles changé ?

Leurs exigences sont certainement plus fortes. En particulier sur les contingences et conditions matérielles du séjour. Au moment de l'inscription, nous recevons énormément d'appels téléphoniques. Les questions concernent la vie quotidienne du centre, les conditions d'hébergement et le transport. Les compétences et les capacités de l'équipe à encadrer des séjours, la formation et l'âge du directeur font aussi partie des questions récurrentes. Les craintes

exprimées concernent beaucoup les conditions de sécurité dans le transport. Craintes qui fluctuent suivant les aléas de l'actualité. Et quand un car arrive d'un séjour neige avec quinze minutes de retard l'angoisse monte vite chez les parents !

L'aspect réglementaire inquiète-t-il les parents ?

Non. Les parents font confiance aux organisateurs pour la mise en œuvre de la réglementation. Personne ne s'inquiète aujourd'hui de l'organisation des baignades en été, ni des conditions de l'encadrement de l'activité voile. Par contre si, au regard des conditions météo, il n'y a eu que quatre séances de navigation au lieu des six prévues, les organisateurs auront des retours vindicatifs. Néanmoins, les sports dits "à risque" comme le canyoning, sont souvent sujets à des questionnements teintés d'appréhension. Vu le caractère nouveau de l'activité, c'est plutôt sain !

Les parents culpabilisent-ils de laisser partir leur « cher petit » loin d'eux ?

Seuls quelques parents restent à rassurer le jour du départ. Une bonne préparation de ce temps de séparation avec une équipe d'animateurs disponible et à l'écoute est un gage de réussite de la colo. Quand le séjour est bien préparé avec les enfants au sein de la famille, que des échanges téléphoniques s'opèrent sans question tabou, et qu'au cours des réunions préparatoires les conditions du séjour sont décrites et partagées, il n'y a aucun problème.

En quoi la première inscription est-elle particulière ?

Les familles qui inscrivent pour la première fois leur enfant en colo peuvent avoir une représentation quelque peu négative du collectif, représentation dans laquelle la contrainte domine et où tout doit être fait



© Alain Cromme - La JPA

▲ Bien préparée avec les parents, la colo a un goût de liberté pour l'enfant.

au même moment pour tous. À nous, organisateurs, de démontrer qu'en colo la vie quotidienne d'un enfant au sein d'un groupe est loin d'être uniquement contraignante. L'enfant peut, dès le matin, prendre son temps, choisir son activité, vaquer à son quotidien. Cette dimension édu-

cative respectueuse de l'individu dans sa globalité est méconnue du grand public. Beaucoup de parents assimilent le centre de vacances à de l'internat dans une dimension de contrainte éducative bien éloignée du champ du loisir et de l'activité choisie de vacances.

A contrario, les autres familles dont c'est le deuxième ou troisième départ attendent

« Les parents font confiance aux organisateurs pour la mise en œuvre de la réglementation »





libre expression d'une maman indécise...

COLO, PAS COLO ? ENTRE LES DEUX, MON CŒUR BALANCE

En tant qu'ex-enfant envoyé en colo, je suis très tentée d'y envoyer mon fils. Car je crois qu'un enfant pousse très bien aussi en dehors du regard de ses parents. Sans compter qu'il prend des responsabilités. Ça, c'est ma théorie, mon discours raisonnable.

Pourtant, même avec les garanties d'une formation adaptée, j'ai beaucoup de mal à me dire que je vais confier mon enfant à d'autres gens 24h sur 24. Et la nuit surtout. Et puis il y a la question de l'âge. Pour moi, avant 9 ans, ce n'est même pas la peine d'y penser ! Comment il va faire sans mon câlin du soir, hein ?



© DR

En plus, la collectivité, mon enfant la vit toute l'année à l'école. Et je considère que c'est aussi très épanouissant et important d'être SEUL... Je suis en tout cas persuadée que c'est vrai pour MON fils. Ce qui pourrait me convaincre finalement, c'est de l'envoyer avec son meilleur, meilleur, meilleur copain. Le bonheur, c'est de partir quand on est pré-ado, c'est un univers de liberté dans un cadre protégé. Vous ne croyez quand même pas que je dirais ça juste parce que mon fils chéri n'est pas encore pré-ado ? ■

Claudie,
maman de deux enfants,
Oscar, 9 ans et
Fleur, 5 ans

beaucoup du collectif, du brassage social dans lequel leur enfant apprend à mesurer les contraintes de la vie collective, à se débrouiller, à grandir. Si les enfants ne reviennent pas en colo, ce n'est pas par choix éducatif, c'est souvent uniquement pour des raisons financières.

Comment votre association parvient-elle à convaincre et à rassurer les parents ?

En rendant public le taux de satisfaction élevé que nous constatons sur les fiches remplies par les parents après le retour de leur enfant. Démontrer aux autres parents que la colo n'est pas une compilation sans fin de prestations mais répond à un projet pédagogique est sans doute aussi un excellent vecteur de promotion. Néanmoins, le meilleur argument de fidélisation reste la pérennité d'une équipe. Les séjours dont l'équipe d'encadrement est reconduite d'une année sur l'autre sont les premiers à

se remplir. Le « bouche à oreille » fonctionne très bien.

Pendant les séjours, les parents peuvent aussi être demandeurs de suivi de lien avec leurs enfants. Le téléphone portable est-il un bon outil ?

Le portable, c'est une plaie pour la colo. Beaucoup de directeurs, après information, interdisent l'utilisation du portable et invitent les parents à écrire plusieurs courriers. L'enfant peut les garder sur lui, les lire plusieurs fois et peut-être les partager. Ces lettres seront un véritable lien affectif au même titre que peut l'être le « doudou ». A l'inverse, une communication téléphonique impromptue dans la vie de l'enfant rassurera peut-être les parents mais pas l'enfant lui-même. Bien au contraire, après avoir raccroché, il pourra se sentir abandonné. Mais, surtout, il ne partagera pas sa conversation

« Le portable, c'est une plaie pour la colo. »

téléphonique. Et si un enfant souhaite communiquer avec ses parents - ou vice versa - ils en ont la possibilité sur tous nos séjours en passant par l'équipe d'encadrement.

Les parents sont invités à se rendre sur une boîte vocale où l'on rend régulièrement compte du déroulement du séjour. Ce compte-rendu des activités peut même être réalisé par les enfants dans le cadre du projet pédagogique de la colo.

Y-a-t-il un « après-colo » avec les parents ?

Les traditionnelles soirées diapos existent toujours. Des directeurs invitent les parents à ces rencontres conviviales mais il est quand même difficile de mobiliser une équipe sur ce type soirée. La colo vit aussi avec son temps. Place aux blogs et aux photos en ligne ! ■

(1) Fédération des Amicales laïques

L'UNION RÉGIONALE DE LA JPA DE LORRAINE S'EST DONNÉE POUR OBJECTIF D'AIDER FINANCIÈREMENT LES ENFANTS DE FAMILLES QUI NE BÉNÉFICIENT D'AUCUNE AIDE. EVA SINGER, RESPONSABLE DE CE PROJET « PREMIER DÉPART », MÈNE CE TRAVAIL AU QUOTIDIEN. REPORTAGE.

9 hoo. Eva Singer se rend à Neuves-Maisons, non loin de Nancy. Sa journée commence par un rendez-vous à la mairie avec Mme Pierraut, en charge de l'opération « Aide au premier départ en colos » et Mme Villa, élue de cette commune de 7000 habitants. Ensemble, elles décident de la somme qui va être allouée à une quinzaine de familles pour le départ de leurs enfants. Elles déterminent également le montant à la charge des familles. À l'issue de cette réunion, Eva rencontre les parents de deux enfants de six et onze ans, pour leur annoncer la décision prise quelques minutes plus tôt. Jusqu'alors, le couple n'a jamais pu faire partir ces deux enfants. Cela coûte trop cher. Comme bien d'autres parents, leurs revenus se situent juste au-dessus des seuils retenus pour bénéficier des aides publiques. « Ces parents pourraient financer le départ d'un de leurs enfants mais en aucun cas les deux. Ils ont préféré y renoncer », précise Eva Singer. C'est par l'intermédiaire d'un article dans le journal local que cette famille a pris connaissance de l'opération. Une opération qui entend justement favoriser un premier départ en centre de vacances pour des enfants dont les parents

Un jour avec...

EVA SINGER, ARTISANE D'UNE AIDE SUR MESURE

Par Isabelle Giffart



© Isabelle Giffart

ne bénéficient d'aucune aide traditionnelle. « Ils se sont renseignés auprès de la mairie qui leur a donné un catalogue de séjours, explique Eva. Puis ils ont rencontré le référent local avec qui j'ai fait un travail préalable. Il les a accompagnés dans leurs choix, les a informés sur ce mode de vacances, tout en les rassurant et les convaincant de l'intérêt des vacances collectives. »

Lorsqu'ils prennent connaissance du montant de l'aide qui leur est proposée, les parents constatent que la part restant à leur charge est encore trop importante. Après discussion, la responsable de l'opération réajuste l'aide et trouve une solution : le paiement échelonné. C'est gagné, les deux enfants de

cette famille de classe moyenne partiront en colos cet été ! Eva peut maintenant déposer les dossiers d'inscription auprès des organisateurs choisis. Des dossiers traités indifféremment de ceux qui n'ont pas d'aide au financement du séjour.

UN CONTACT ET DES ÉCHANGES POUR LEVER LES CRAINTES DE PARENTS.

14hoo. Eva est de retour dans son bureau à Nancy. Le référent local de la communauté de communes de la Vezouze appelle pour effectuer une réservation. Mais le séjour souhaité n'est pas disponible. La responsable de l'opération téléphone donc à la famille pour lui présenter des séjours

équivalents. S'engage alors une longue conversation. Aux difficultés financières s'ajoutent souvent de fortes craintes qui empêchent le départ. C'est en répondant à leurs questions qu'Eva parvient à rassurer les parents. Convaincue, la famille fait son choix et détermine la part financière qu'elle peut y consacrer. Comme celle-ci est très faible, une demande de bourse sera déposée auprès du comité départemental de la Jeunesse au Plein Air et la responsable mettra la famille en relation avec une œuvre caritative. « Après la réunion du comité local, qui décidera de l'aide allouée, je rencontrerai la famille. », explique Eva. En attendant, elle effectue une réservation auprès d'un organisateur de séjours. Cette année, l'artisane d'une aide "cousue main" s'est déplacée dans 35 des 52 communes inscrites dans l'opération « Premier départ ». Le dispositif a permis d'informer les familles, de les convaincre de l'intérêt du départ en centre de vacances, de les conseiller sur le choix du séjour, de les accompagner et d'ajuster les mesures d'aides pour leur proposer du « sur mesure ». En 2008, cette démarche a permis à 470 enfants de prendre l'air. ■

(1) Lire aussi p° 18-19 pour en savoir plus sur les dispositifs d'aide au départ

Handicap et aide au départ



CONSTRUIRE LE SÉJOUR AVEC LA FAMILLE

Propos recueillis par Bernard Laval

69 DÉPARTS DE JEUNES HANDICAPÉS EN TROIS ANS. C'EST LE RÉSULTAT D'UN MULTI PARTENARIAT ET D'UNE GESTION CENTRALISÉE PAR LE COMITÉ DE LA JPA DE DORDOGNE. ENTRETIEN AVEC GILLES VAN RYSSEL, ENSEIGNANT DÉTACHÉ AUPRÈS DES PEP¹, QUI COORDONNE ET PILOTE CE PROJET.

En quoi consiste le dispositif mis en place en Dordogne pour aider les enfants handicapés à partir en colo ?
S'appuyant sur un partenariat de La JPA avec l'Agence nationale du chèque vacances (ANCV), le comité de Dordogne met en œuvre depuis 2006 une opération régie par quatre grands principes. Nous proposons des vacances accessibles aux jeunes en situation de handicap en priorité dans des structures ouvertes à tous. Nous travaillons la construction du séjour de vacances de manière approfondie avec la famille et le jeune. Nous organisons l'intégration du jeune handicapé avec l'équipe d'accueil, ou le responsable de l'organisme de vacances. Et nous nous assurons que les séjours proposés prennent en compte l'intégration du jeune en lui permettant de vivre et d'agir avec les autres. La Ligue de l'enseignement et l'association départementale des pupilles de l'enseignement Public sont fortement investies dans cette action, qui bénéficie également du soutien de la Caisse d'allocations familiales et des Maisons départementales des personnes handicapées.

Quel est votre rôle ?
Je suis l'interlocuteur unique entre les parents, les organisateurs de séjours et les professionnels qui prennent en charge le jeune dans sa vie quo-

tidienne. J'assure l'instruction des dossiers de bout en bout, en étroite collaboration avec tous les partenaires. Afin qu'il soit réussi, je veille à ce que le séjour souhaité par l'enfant soit compatible avec son handicap. La démarche de qualité d'accueil des familles, d'écoute et d'ac-

compagnement du projet de vacances constitue une priorité intangible et incontournable de mon action.

Que diriez-vous du bilan de ce travail ?

Depuis trois ans, 69 jeunes sont partis en colonies de

vacances, dont 44 en séjours dans des structures ouvertes à tous. Le partenariat dans lequel s'inscrit la démarche du comité semble exemplaire dans sa singularité et son efficacité. Les bilans effectués chaque année sont positifs, autant avec les équipes qui accueillent ces jeunes qu'avec les familles (demandes renouvelées d'une année sur l'autre, fort indice de satisfaction noté dans les questionnaires d'après séjour renseignés par les parents) ou les personnels de la CAF et de la MDPH. On peut donc dire que cette opération répond à un réel besoin et est une réussite qui repose sur l'implication forte de tous les partenaires, et bien évidemment sur les financements apportés par l'ANCV. ■

(1) Pupilles de l'enseignement public

« ÉCHAPPER À L'ÉTIQUETTE DU QUARTIER »

Propos recueillis par Isabelle Giffart

Dans le Bas-Rhin, le comité JPA et les Restos du cœur accompagnent le départ d'ados issus de familles en grandes difficultés. Rencontre avec Suzanne Haar, présidente du comité JPA du département.

Comment La JPA travaille-t-elle avec les Restos du cœur ?

La JPA, les organisateurs de séjours et les Restos du cœur, élaborent ensemble un catalogue qui est mis à disposition des familles dans les centres de distribution concernés. Le choix du séjour est un sujet très discuté. C'est le début de l'accompagnement.

La subvention accordée par le dispositif « Ville Vie Vacances » permet une offre diversifiée et de qualité même si les séjours les plus coûteux sont exclus. Le



rôle du comité départemental de La JPA est d'expliquer ce qu'est un centre de vacances pour adolescents. Souvent, les jeunes ont des représentations erronées car ils s'appuient sur des souvenirs de « la colo de quand ils étaient petits ». Il faut aussi les assurer de l'inconnu car la première de leurs craintes est d'être catalogué « Restos du cœur » dans le centre de vacances. Et enfin, il faut les rassurer pour les inciter à accepter de quitter la sécurité de l'environnement, du quar-

tier, de la bande de copains pour se confronter à l'insécurité de la nouveauté.

Qui part en colos avec ce partenariat ?

Les Restos du cœur proposent des séjours vacances aux jeunes de 13 à 18 ans dont les familles sont bénéficiaires de la distribution de l'aide alimentaire. Leur section départementale diffuse une affiche réalisée conjointement avec La JPA dans les centres de distribution des quartiers. Malheureusement, face au surcroît de travail que cette action implique, peu de centres des Restos s'engagent. Leur priorité reste la distribution de nourriture.

Quel est le bénéfice de ces opérations pour les jeunes ?

Offrir à ces jeunes la possibilité de partir, c'est leur permettre d'échapper à l'étiquette qu'ils sont souvent condamnés à endosser dans le quartier. C'est leur redonner le droit à la parole, le droit d'essayer d'autres comportements. ■

APPEL AUX ÉLUS

POUR LE DÉPART EN VACANCES DE TOUS LES ENFANTS ET TOUS LES ADOLESCENTS

LE TEMPS LIBRE REPRÉSENTE UNE PART DE PLUS EN PLUS IMPORTANTE DE LA VIE SOCIALE, FAMILIALE ET DU DÉVELOPPEMENT LOCAL. LES ACTIVITÉS MENÉES SUR LE TEMPS DE LOISIRS ET DE VACANCES CONSTITUENT UN TEMPS SOCIAL, CULTUREL ET ÉDUCATIF À PART ENTIÈRE.

Sur une année, les enfants et les jeunes bénéficient de 125 jours de vacances, qui sont pour eux des temps structurants, s'ils sont passés avec leurs parents ou en séjours collectifs. La loi de lutte contre les exclusions adoptée en 1998 a d'ailleurs reconnu les vacances comme un des droits fondamentaux de l'individu au même titre que le logement ou la santé. En France, en 2004, 2 800 000 enfants et jeunes (5 et 19 ans) ont été exclus des vacances⁽¹⁾ et de la norme qu'elles représentent⁽²⁾. Les jeunes issus des classes moyennes sont particulièrement affectés. Deux millions de ces enfants et jeunes ont été « assignés à résidence », ils n'ont pas quitté leur domicile⁽³⁾.

L'accès aux vacances de tous les enfants et les adolescents, un enjeu politique La qualité du temps libéré pour les enfants dépend principalement du niveau économique des familles. Il est donc de la responsabilité collective de mettre en œuvre les politiques d'aides au départ, sous le contrôle de l'État, afin de garantir une réelle cohésion et mixité sociale.

Les acteurs du champ social proposent la mise en place d'une politique nationale en faveur du départ en vacances pour les enfants et les jeunes, coordonnée avec les autres aspects de la politique de l'enfance et de la jeunesse.

Ils demandent la création d'une « aide vacances » annuelle de 200 €, reconnaissant le droit aux vacances de tous les enfants et adolescents. Cette aide doit permettre l'égalité d'accès aux vacances éducatives des mineurs.

- Cette aide financière de 200 € sera accessible sur tout le terri-

toire, à tous les mineurs qui ne partent pas en vacances, pour leur permettre de bénéficier au moins une fois par an de vacances.

- « L'aide vacances » sera nominative et s'adressera prioritairement aux enfants pour lesquels les revenus et niveaux de vie des familles ne permettent pas leur départ. Un seuil de revenu sera déterminé et prendra en compte les familles qui ne perçoivent pas d'aides pour le départ en vacances de la Caf ou d'un comité d'entreprise.

- Il ne sera pas nécessaire de percevoir une prestation familiale ou une allocation sociale pour prétendre à « l'aide vacances ».

- « L'aide vacances » ne se substituera pas aux aides existantes et pourra être étendue à toute autre forme de départ.

- « L'aide vacances » sera utilisée pour un séjour d'une semaine au minimum pendant les vacances scolaires.

- « L'aide vacances » pourra être perçue par les centres de vacances et les villages vacances lors de l'inscription de l'enfant à un séjour.

- « L'aide vacances » sera adressée automatiquement aux familles allocataires de la Caf et sur dossier pour les familles non allocataires.

Le développement de « L'aide vacances » s'inscrira dans une campagne nationale sur l'intérêt des vacances dans l'éducation et le développement des enfants et des jeunes. ■

(1) On parle de « vacances » lorsque la personne passe 4 nuits consécutives hors du domicile principal, selon l'Organisation Mondiale du Tourisme (OMT)

(2) Observatoire des Vacances et des Loisirs des Enfants et des Jeunes (OVLEJ) - Octobre 2006 - Bulletin n°17



www.aideadepart.com



Loisirs Éducation La revue de La JPA
Dossier spécial - N° 429

Confédération des œuvres laïques de vacances
d'enfants et d'adolescents

21, rue d'Artois - 75008 PARIS

Tél.: 01 44 95 81 20 - Fax : 01 45 63 48 09

Mél : lajpa@jpa.asso.fr - Site Internet : www.jpa.asso.fr

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION ET DE LA RÉDACTION : Jacques HENRARD •
RESPONSABLE DE LA REVUE : Isabelle MARADAN • SECRÉTARIAT DE RÉDACTION :
Anne-Laure COLLOMP, Isabelle MARADAN • COMITÉ DE RÉDACTION : Bruno
ANDRÉ BUREL, Anne CARAYON, Anne-Laure COLLOMP, Jean-Louis
COLOMBIÈS, Alain CRONNE, Jean-Louis DAVICINO, Jean-Luc DUBOIS,
Jean-Yves L'HELGOUALC'H, Isabelle MARADAN, Albert SOUSBIE • ONT
COLLABORÉ À CE DOSSIER : Jacques CHAUVIN, Isabelle GIFFART, Bernard
LAVAL, Isabelle MONFORTE • SERVICE ABOONNEMENTS : Tél. : 01 44 95 81 24 •
CENTRE DE DOCUMENTATION : Christelle MAGDELAINE - Tél. : 01 44 95 81 25 •
CONCEPTION/RÉALISATION : Gilles L'hospitalier - Tél. : 06 22 76 01 23 • IMPRES-
SION : Imprimerie Centr'imprim Tél. : 02 54 03 31 32 • DÉPÔT LÉGAL 4^{ème}
trimestre 2008 • N°CPPAP : 0910 G 81656 • N°ISSN : 1633-0269

